

BorgWarner remporte un gros contrat pour son module de propulsion P3

- *La technologie BorgWarner démontre les grandes possibilités d'intégration du système*
- *Un système original et compact permettant l'hybridation et réduisant les émissions de CO₂*
- *Le lancement en production est prévu au troisième trimestre 2023 pour plusieurs plateformes*

Auburn Hills, Michigan, 14 octobre 2021 – Le module P3 de propulsion hybride entièrement intégré de BorgWarner équipera bientôt toute une gamme de SUV à traction avant et 4 roues motrices d'un grand constructeur européen axé sur la performance. La solution originale P3 est un concentré de puissance qui économise le carburant et réduit les émissions de CO₂.

Développé spécialement en interne par BorgWarner, le module P3 comprend un moteur électrique, l'électronique de puissance, la transmission et le refroidissement par eau, le tout rassemblé en une seule unité.

« Faire en sorte que les systèmes d'électrification intégrés - comme notre module P3 - commandent en douceur et avec efficacité tout le processus depuis le courant fourni par la batterie jusqu'au couple de sortie faisant avancer la voiture, n'est pas une partie de tout repos, » a précisé Stefan Demmerle, Président et Général Manager de BorgWarner PowerDrive Systems. « Le tout dernier module de propulsion de BorgWarner est l'exemple parfait de la compréhension globale par notre équipe de l'ensemble des processus, de l'ingénierie des systèmes, du savoir-faire logiciel et de l'intégration qu'exigent les applications hybrides à haute performance. »

Parmi les caractéristiques clés du nouveau module de propulsion de BorgWarner se trouvent le moteur à aimant permanent et le convertisseur complémentaire spécialement conçu par BorgWarner pour cette application. Le moteur électrique reprend le bobinage en S de BorgWarner, breveté et éprouvé pour les moteurs électriques et les alternateurs. Le système d'une puissance de crête de 25 kW permet de réduire largement les émissions de CO₂. Le module P3 intègre aussi les fonctions de découplage et de récupération de l'énergie.

BorgWarner a aussi mis au point en interne les commandes logicielles avancées et complexes du module de propulsion hybride pour répondre aux exigences d'intégration des systèmes et aux normes complexes. La société a en outre optimisé l'ensemble du dispositif en améliorant ses caractéristiques thermiques et acoustiques ainsi que son packaging.

« Il nous fallait atteindre des niveaux de performances élevés dans un espace confiné pour répondre aux demandes du client, et le résultat final est une solution entièrement intégrée très puissante, » a déclaré Stefan Demmerle. « Les progrès que nous avons accomplis pendant tout le processus jettent vraiment les fondations des solutions intégrées de demain. »

Le module P3 compact et léger dont le lancement en production est annoncé pour août 2023 va permettre de propulser toute une série de véhicules.

Parallèlement aux modules de propulsion P3, BorgWarner offre un large éventail de produits qui répondent aux besoins de toutes les architectures de propulsion hybride et électrique et honore son rôle de leader dans la fourniture de solutions de mobilité innovantes et durables aux constructeurs automobiles.

A propos de BorgWarner

BorgWarner Inc. (NYSE: BWA) est un leader mondial des produits offrant des solutions de mobilité innovantes et durables pour le marché des véhicules. Fort de son expertise d'équipementier, BorgWarner fournit des solutions produits et services de pointe au marché international des pièces de rechange. La société dispose d'usines de production et de centres techniques répartis sur 96 sites dans 23 pays et emploie environ 50.000 personnes dans le monde. Pour de plus amples informations, consultez borgwarner.com.



Le module de propulsion exclusif P3 de BorgWarner intégralement conçu en interne pour ce contrat est un concentré de puissance réduisant fortement le carburant et les émissions de CO₂

Déclaration prospective : Le communiqué de presse peut contenir des informations prospectives au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995 qui sont fondées sur les prévisions, attentes, estimations et projections actuelles de la Direction. Ces informations prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « prévoit », « croit », « continue », « pourrait », « conçu », « effet », « estime », « évalue », « s'attend à », « anticipe », « but », « orientation », « initiative », « a l'intention de », « peut », « prévision », « planifie », « potentiel », « prévoit », « prédit », « poursuit », « recherche », « devrait », « cible », « quand », « sera », « serait », et autres termes et expressions similaires. En outre, toutes les déclarations, autres que les rappels de faits historiques, contenues ou intégrées par renvoi dans le communiqué de presse, auxquelles nous nous attendons ou que nous prévoyons qu'elles se produisent ou puissent se produire à l'avenir en rapport avec notre situation financière, notre stratégie commerciale et les mesures pour mettre en œuvre cette stratégie, y compris les changements apportés aux opérations, atouts concurrentiels, objectifs, expansion et croissance de notre activité et de nos opérations, plans, références à un succès futur, et autre sujet de même ordre, sont des informations prospectives. Les estimations comptables, telles que celles décrites sous le titre « Critical Accounting Policies and Estimates » au point 7 de notre Rapport annuel déposé sur le Formulaire 10-K dénommé ci-après le « Formulaire 10-K ») pour l'année s'étant achevée le 31 décembre 2019, sont par nature des informations prospectives. Toutes les informations prospectives reposent sur des hypothèses et analyses que nous avons établies à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, conditions actuelles et évolutions attendues ainsi que d'autres facteurs que nous estimons appropriés aux circonstances. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performance, et les résultats réellement obtenus par l'Entreprise peuvent être considérablement différents de ceux exprimés, projetés ou suggérés dans ou par les déclarations prospectives.

Il convient de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives qui ne sont valables qu'à la date du communiqué de presse. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes dont la plupart sont souvent difficiles à prévoir et généralement indépendants de notre volonté, et peuvent conduire les résultats réels à être considérablement différents de ceux exprimés, projetés ou suggérés dans ou par les déclarations prospectives. Parmi ces risques et incertitudes figurent entre autres : la difficulté de prévoir la demande de véhicules électriques et la croissance de notre chiffre d'affaires dans le domaine des VE jusqu'en 2030 ; la capacité d'identifier des cibles et de réaliser des acquisitions à des conditions acceptables ; l'incapacité de réaliser les avantages escomptés des acquisitions ; la capacité d'identifier les activités du portefeuille combustion propres à la cession et de réaliser les cessions prévues à des conditions acceptables ; les défis concurrentiels posés par les concurrents actuels et nouveaux, y compris les clients OE ; les défis liés à l'évolution rapide des technologies, en particulier en ce qui concerne les véhicules électriques, et notre capacité d'innover en conséquence ; les incertitudes quant à l'ampleur et la durée des conséquences liées à la pandémie de COVID-19, dont les nouvelles perturbations de la production ; incapacité à obtenir les avantages attendus de l'acquisition de Delphi Technologies PLC finalisée le 1 octobre 2020 ; l'incapacité à réaliser les avantages escomptés de l'acquisition d'AKASOL AG finalisée le 4 juin 2021 ou un retard dans la capacité à réaliser ces avantages ; l'incapacité à mettre en œuvre avec succès et en temps voulu notre stratégie de privatisation concernant AKASOL ; l'incapacité à intégrer rapidement et efficacement les entreprises acquises ; la possibilité d'engagements inconnus ou inestimables en rapport avec les entreprises acquises ; notre dépendance à l'égard de la production de véhicules automobiles et de poids lourds, hautement cyclique et sujette à des perturbations dans les deux cas ; notre dépendance vis-à-vis de nos principaux clients OEM, la disponibilité et les prix des matières premières ; les ruptures d'approvisionnement affectant la société ou les clients de la société, comme la pénurie

actuelle de semi-conducteurs qui a eu un impact sur les clients OEM et sur la société ; les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ; la disponibilité du crédit ; notre dépendance à l'égard des dirigeants clés ; notre dépendance vis-à-vis des systèmes informatiques ; les incertitudes de la conjoncture économique mondiale ; l'issue de procédures judiciaires en cours ou à venir, y compris les litiges relatifs à diverses réclamations ; les modifications ultérieures des dispositions législatives et réglementaires, y compris par exemple des droits de douane des pays dans lesquels nous intervenons ; les impacts de toute opération future d'acquisition ou de cession potentielle ; et les autres risques y compris, à titre d'exemple, les pandémies et les quarantaines, décrits dans les rapports que nous déposons auprès de la Securities and Exchange Commission, l'autorité de contrôle de la Bourse américaine, notamment l'article 1A « Risk Factors » (Facteurs de risque) dans notre dernier rapport annuel sur le formulaire 10-K et/ou notre dernier rapport trimestriel sur le formulaire 10-Q déposés le plus récemment. Nous ne nous engageons aucunement à actualiser ou annoncer publiquement les mises à jour ou révisions des déclarations prospectives incluses dans le communiqué de presse pour refléter un quelconque changement dans nos attentes ou dans les événements, conditions, circonstances ou hypothèses sur lesquels reposent les déclarations.

Contact presse :

Anna Penava

Tél : +49 7141-132-753

Email : mediacontact.eu@borgwarner.com

Email : mediacontact@borgwarner.com